

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8462
15 mars 1968
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 14 MARS 1968 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 1299 du 6 mars 1968, j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

- Le 6 février 1968, vers 15 heures, les villageois khmers du Sangkat de Chambak et de Kruos, province de Svay Rieng, qui sont allés pêcher au Prek Chek séparant le Cambodge et le Sud-Viet-Nam, ont sauté sur une grenade piégée en territoire khmer par des forces armées américano-sud-vietnamiennes.

Cette explosion a blessé le nommé Prak Chhum, âgé de 27 ans, marié et père de deux enfants.

- Le 13 février 1968, vers 15 heures, un Cambodgien nommé Sim-Ban, âgé de 25 ans du village de Soc Tabon, Sangkat de Thmei, Srok de Kompong Rau, province de Svay Rieng, a été mortellement blessé par l'explosion d'une grenade piégée par des forces armées américano-sud-vietnamiennes à environ 600 mètres à l'intérieur du territoire cambodgien.

- Le 18 février 1968, vers 16 h 30, les forces armées américano-sud-vietnamiennes du poste de Kaun Trom (Kien-Giang, Sud-Viet-Nam) ont tiré au mortier en direction du territoire cambodgien. Deux obus sont tombés à 200 mètres en-deçà de la frontière, dans le village de Thkau, Sangkat de Russey-Srok, Sruk de Kompong Trach, province de Kampot.

Cette attaque délibérée a causé deux victimes : les nommés Chan Thik, âgé de 18 ans et Chan-Soam, 35 ans, ont été gravement blessés.

S/8462
Français
Page 2

Le Gouvernement royal du Cambodge a élevé une protestation des plus énergiques contre ces actes d'agression commis délibérément par les forces américano-sud-vietnamiennes et a exigé que les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de la République du Viet-Nam y mettent fin sans délai.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Je vous prie d'agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge,

(Signé) Huot SAMBATH

